

## **La Commission des affaires juridiques du CN pendant 46<sup>e</sup> législature 1999 - 2003**

### **Contenu**

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la 46<sup>e</sup> législature 1999 - 2003
- 3 Composition de la commission, sous-commission
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 Remarques sur les travaux de la commission
- 6 Vue d'ensemble: sujets importants traités au cours de la première moitié de la 47<sup>e</sup> législature 2003 - 2005 en fonction des domaines de compétences de la CAJ-N (selon état actuel des connaissances)

### **1 Mandat**

En vertu de l'article 15 al. 2 RCN, les commissions législatives ont pour mission :

- a. l'examen préalable des objets relevant de leur domaine qui leur sont attribués par le Bureau, à l'intention du Conseil;
- b. le suivi régulier de l'évolution sociale et politique dans leurs domaines;
- c. l'élaboration de suggestions et de propositions visant à régler les problèmes relevant de leurs domaines;
- d. la coordination avec les commissions des deux conseils qui traitent les mêmes questions ou des questions analogues, en particulier avec les commissions des finances et de gestion.

Par décision du Bureau du 8.11.1991, la Commission des affaires juridiques s'est vu attribuer les domaines de compétence suivants:

Code civil, code des obligations, code pénal, code pénal militaire, exécution des peines, propriété intellectuelle, droit foncier, concurrence déloyale, protection des données, protection de l'Etat, organisation judiciaire, expropriation, poursuite pour dettes et faillite, droit international privé, immunité, amnistie, examen préalable de demandes concernant la levée de l'immunité des parlementaires et des magistrats.

## 2 Objets traités pendant la législature 1999-2003

### 21 Répartition par type des objets traités

La Commission des affaires juridiques a procédé à l'examen préalable de 148 objets, qui se répartissent comme suit:

	type d'objet	nombre	remarques
a.	initiative populaire	5	
b.	projet d'arrêté du Conseil fédéral	37	
c.	co-rapport aux projets d'arrêté du Conseil fédéral	1	
d.	examen préalable des initiatives parlementaires	43	21 donner suite / 20 ne pas donner suite / 2 retirées
e.	examen préalable des initiatives cantonales	3	3 ne pas donner suite
f.	élaboration d'un projet (iv.pa., iv.ct., iv.com.)	16	3 iv.pa. classées
g.	projet de l'autre conseil (iv.pa. élaboré par une commission de l'autre conseil)	3	
h.	interventions de la commission	13	5 motions / 8 postulats
i.	motions de l'autre conseil	7	
j.	pétition	20	
k.	objets internes		
l.	cas particuliers		
	<b>total</b>	<b>148</b>	

### 22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les principaux objets à avoir été traités par la commission sont les suivants:

- 98.037 n Correspondance postale et des télécommunications. Surveillance
- 98.038 é CP, CPM et loi fédérale sur le droit pénal des mineurs. Modification
- 99.076 n Révision partielle du droit de bail dans le Code des obligations et initiative populaire "pour des loyers loyaux"
- 00.052 é Loi sur la fusion de patrimoine
- 00.088 n Utilisation de profils d'ADN. Loi
- 00.089 é "Pour la mère et l'enfant". Initiative populaire
- 01.023 é Loi fédérale sur le Tribunal pénal fédéral (LTPF)
- 01.025 n "Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables". Initiative populaire
- 01.044 n Signature électronique. Loi

### 23 Elaboration d'un projet

(2<sup>e</sup> phase): la commission a soumis 13 projets de loi ou d'arrêté suite au dépôt d'une initiative parlementaire au Conseil national dont elle dépend, à savoir:

- 94.441 n Iv.pa. Goll. Exploitation sexuelle des enfants. Meilleure protection
- 97.417 n Iv.pa. Thanei. Droit du travail. Augmentation de la valeur litigieuse pour les procédures gratuites
- 97.457 n Iv.pa. Suter. Droit de succession du conjoint survivant. Précision
- 98.444 n Iv.pa. Epiney. Revente d'immeubles entre personnes à l'étranger
- } - 96.464 n Iv.pa. von Felten. Classification parmi les infractions poursuivies d'office  
} des actes de violence commis sur des femmes. Révision de l'article 123  
} CP et
- } - 96.465 n Iv.pa. von Felten. Classification parmi les infractions poursuivies d'office  
} des actes de violence à caractère sexuel commis sur un conjoint.  
} Modification des articles 189 et 190 CP
- 98.411 n Iv.pa. Baumberger. LP. Recouvrement des primes de l'assurance-accidents obligatoire
- 99.451 n Iv.pa. von Felten. Stérilisations forcées. Dédommagement des victimes
- 99.464 n Iv.pa. Rechsteiner. Réhabilitation des personnes ayant sauvé des réfugiés ou lutté contre le nazisme et le fascisme
- 00.405 n Iv.pa. Cina. SchKG. LP. Protection des acquéreurs de bonne foi
- 00.459 n Iv.pa. Jutzet. Créances salariales en cas de faillite
- 01.408 n Iv.pa. Nabholz. Divorce sur demande unilatérale. Période de séparation

Deux projets font l'objet d'une procédure de consultation (00.419 Pa. Iv. Protection contre la violence dans la famille et dans le couple et 00.421 Iv.pa. Time-sharing en matière immobilière. Protection des consommateurs).

### 24 Autres activités

Outre les affaires qui lui ont été transmises par les Bureaux des Chambres, la Commission des affaires juridiques en vertu de l'article 15, 2<sup>e</sup> alinéa, lettres b et c RCN (cf. point 1), a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences. Ainsi:

- entretiens avec la cheffe du Département de justice et police à propos de différentes affaires concernant son département
- entretiens avec la cheffe du Département de l'intérieur concernant l'archivage des dossiers de la Commission Bergier (CIE)

## 3 Composition de la commission, sous-commissions

### 31 Présidence

Président session d'hiver 1999 - session d'hiver 2001: J. Alexander Baumann

Vice-présidente session d'hiver 1999 - session d'hiver 2001: Anita Thanei  
 Présidente session d'hiver 2001 - session d'hiver 2003: Anita Thanei  
 Vice-présidente session d'hiver 2001 - session d'hiver 2003: Dorle Vallender

### 32 Membres de la commission

Composition de la commission à partir de la session d'hiver 1999: Baumann J. Alexander, Thanei, Aepli Wartmann, Aeschbacher, Bosshard, Chiffelle, Cina, de Dardel, Eggly, Gendotti, Glasson, Gross Jost, Joder, Jutzet, Lauper, Leuthard, Mariétan, Mathys, Menétrey-Savary, Messmer, Seiler, Siegrist, Stamm, Tschäppät, Vallender

Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 1999:

- Ababte remplace Gendotti à partir de la session d'automne 2000
- Gutzwiller remplace Stamm à partir de la session d'été 2001
- Garbani remplace Tschäppät à partir de la session d'hiver 2001
- Randegger remplace Messmer à partir de la session de printemps 2002
- Leutenegger Oberholzer remplace Chiffelle à partir de la session d'été 2002
- Hubmann remplace Aepli Wartmann à partir de la session d'été 2003

### 33 Sous-commissions

La commission a institué les sous-commissions suivantes:

- Droit pénal. Membres: Thanei, Chiffelle, Gendotti, Leuthard, Siegrist
- Réhabilitation des personnes ayant sauvé des réfugiés ou lutté contre le nazisme et le fascisme. Membres: de Dardel, Baumann J. Alexander, Bosshard, Leuthard, Menétrey-Savary
- Fondation de solidarité. Membres: Aepli Wartmann, Baumann J. Alexander, de Dardel, Mariétan, Vallender
- Investigations secrètes. Membres: Lauper, de Dardel, Joder, Siegrist, Tschäppät, Vallender
- Droit de succession. Membres: Joder, Aeschbacher, Aepli Wartmann, Bosshard, Jutzet, Mariétan, Gendotti
- Stérilisations forcées. Membres: Vallender, Aepli Wartmann, Eggli, Glasson, Gross Jost, Leuthard, Mathys
- Internement. Membres: Aepli Wartmann, Jutzet, Leuthard, Seiler, Vallender
- Violence domestique. Membres: Vallender, Garbani, Glasson, Leuthard, Seiler, Sigrist, Thanei
- Droit d'utilisation d'immeubles en temps partagé. Membres: Seiler, Abate, de Dardel, Jutzet, Lauper
- Activité de guide de montagne et activités à risque. Membres : Cina, Garbani, Gutzwiller, Hubmann, Mathys

## 4 Nombre de séances nécessaires

### 41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 35 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalent à 80 jours de séances ou 476.75 heures (près de 6 heures par jour de séance en moyenne).

## **42 Sous-commissions**

Ces travaux ont exigé au total 44 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalent à 44 jours de séances ou 101 heures (près de 2.25 heures par jour de séance en moyenne).

## **5 Remarques sur les travaux de la commission**

### **51 Examen des objets émanant du Conseil fédéral**

La CAJ-N a traité des objets particulièrement volumineux et complexes, qui ont nécessité de nombreuses séances. Dans le cadre de la révision du code pénal (98.038), elle a procédé à de nombreuses auditions sur des thèmes précis. Cet objet était à l'ordre du jour de 12 séances. Il a été discuté pendant 78 heures.

Dans le cadre de l'examen du contre-projet à l'initiative populaire « pour des loyers loyaux » (99.076), la CAJ-N s'est informée de manière approfondie sur le système de loyers comparatifs proposé par le Conseil fédéral avant de procéder à la discussion de détail.

Deux autres objets ont occupé la commission de manière importante : le projet de loi sur les investigations secrètes (98.037), qui a été préparé par une sous-commission, et le projet de loi sur les profils ADN (00.088).

### **52 Examen préalable des initiatives parlementaires**

La CAJ-N a procédé à l'examen préalable d'un nombre particulièrement élevé d'initiatives parlementaires. Pour pratiquement chacune d'entre elles, les discussions ont duré plus d'une heure. La CAJ-N a néanmoins tenu tous les délais qui lui ont été impartis.

### **53 Elaboration des projets de lois et d'arrêtés («2<sup>e</sup> phase» des initiatives parlementaires)**

Les 13 projets élaborés par la CAJ-N elle-même, dont 2 sont en procédure de consultation (voir chiffre 23) sont la preuve que l'initiative parlementaire permet de remplir un mandat législatif avec efficacité et compétence pour autant que celui-ci ne soit pas trop complexe.

### **54 «Suivi régulier de l'évolution sociale et politique» (art. 15, al. 2 lettre b RCN)**

La commission des affaires juridiques a suivi l'évolution sociale et politique dans son domaine dans le cadre du traitement des nombreux objets de sa compétence. De plus, elle a également tenu 2 discussions avec Mme. Metzler-Arnold, conseillère fédérale, sur des thèmes d'actualité du Département fédéral de justice et police.

## **55 Coordination avec les autres commissions**

La coopération avec les autres commissions de l'Assemblée fédérale peut être jugée de manière positive. Une telle coordination a été nécessaire notamment pour les objets suivants:

- 00.423 Iv. pa. Stamm. Modification de l'art. 61 de la loi sur les maisons de jeu :  
avec les CdG
- 01.401 Iv. pa. Loi sur le Parlement : co-rapport à la CIP-N
- 00.052 Loi sur la fusion : co-rapport de la CER-N
- 01.064 Partage des valeurs patrimoniales confisquées. Loi fédérale : co-rapport de la CSSS-N

## **56 Participation du Parlement en matière de politique extérieure**

En vertu de l'article 47bis a 6<sup>e</sup> alinéa LREC, les Commissions de politique extérieure «informent les autres commissions permanentes sur les objets qui concernent leurs domaines de compétence». L'information du secrétariat a été assurée.

## **6 Vue d'ensemble: sujets importants traités au cours de la deuxième moitié de la 46<sup>e</sup> législature 2001 - 2003 en fonction des domaines de compétences de la CAJ-N (selon état actuel des connaissances)**

Révision totale de l'organisation judiciaire  
Droit de la sarl.  
Présentation des comptes et révision  
Loi sur la protection des données  
Unification du droit de procédure pénale